

Bienvenue dans votre nouvelle profession...

Éditorial

Poussés par la nécessité ou par goût, vous avez choisi les carrières de l'enseignement : professeur, documentaliste, conseiller principal d'éducation, ...

Quelle que soit votre motivation, il n'y a pas pour nous de différence : rien n'a jamais prouvé que ceux et celles qui se réclamaient d'une "vocation" faisaient de meilleurs enseignants que les autres ...

*Avant tout, vous êtes des salariés. Comme tout salarié, vous êtes astreints à un travail défini, dans des conditions pas toujours faciles. Comme tout salarié, vous recherchez à la fois un revenu suffisant et régulier, un métier épanouissant et de bonnes **conditions de travail**. Comme tout salarié, vous avez **le droit** de vous syndiquer, et ... de faire grève quand on voudra dégrader vos conditions de travail.*

*Vous êtes aussi en charge d'une mission de **service public**. Et quand on vous parlera de "marché de l'éducation", de concurrence, d'exclusion, vous aurez, nous en sommes certains, envie de défendre cette notion de Service Public, parce qu'elle est un gage d'**égalité** -sociale, géographique- dans l'accès à la culture, un gage de **solidarité**.*

*Et puis, vous avez choisi **l'enseignement**. Et ce n'est pas tout à fait un métier comme un autre. Parce qu'il nous met en contact direct et permanent avec des humains, et pas à n'importe quel stade de leur vie : celui où se forment les personnalités. Et vous aurez, nous n'en doutons pas, le souci d'offrir à tous et toutes une formation de qualité. Là encore, il faudra vous battre.*

*A chaque étape, à chacune de ces luttes nécessaires, vous pourrez compter sur **SUD éducation**.*

QUELLE FORMATION

PROFESSIONNELLE ?

A cette rentrée, envoyés sur le terrain après le concours, vous essuyez les plâtres de la réforme dite "mastérisation". C'est dire en quelle estime certains tiennent la profession dans laquelle vous vous engagez. Malgré la résistance manifestée plusieurs années par la communauté éducative, malgré l'annulation des décrets par le Conseil d'Etat, cette réforme est encore reconduite. **Voilà une première raison de vous adresser à un syndicat de lutte.**

A la fin de l'année, un jury académique, nommé par le recteur, validera -ou non- votre année de stage sur la base de **l'avis d'un inspecteur et de votre tuteur. SUD éducation est opposé à cette conception "comportementaliste" de l'évaluation par la seule hiérarchie (voir au verso).**

Dès cette année de stage, vous aurez peut-être besoin de faire valoir vos droits, de vous défendre, de contester une mesure. Vous aurez peut-être envie, aussi, de faire évoluer des choses, dans la formation des enseignants, dans l'école, dans la société...

Face un contexte de crise du capitalisme que les puissants veulent faire payer aux classes populaires, il est temps de passer à l'offensive et de se battre tous.tes ensemble pour une autre école dans une autre société, de justice et de liberté.

Pour cela, SUD éducation pense -et vous en ferez vite l'expérience !- qu'on est plus fort tous ensemble que tout seul. Ne restez pas isolé !

Syndiquez-vous !

Ceci est un tract syndical

Cela signifie pour nous qu'il est entièrement financé par les adhérents, sans sponsors ni subventions. Il n'y a donc pas de tape-à-l'œil luxueux en couleur sur papier glacé, pas de "cadeaux", mais **l'indépendance syndicale** est à ce prix.

Cette indépendance, vous la vérifierez dans nos prises de positions : pas de complaisance. Simplement le langage de la défense des personnels et du service public, celui de la lutte.

Recrutements

Pour SUD il est indispensable **d'augmenter le recrutement** des enseignants (donc les places aux concours) pour baisser les effectifs des classes, permettre des dédoublements, faciliter le travail en petits groupes, améliorer nos conditions de travail, garantir le droit à un vrai remplacement en cas de congé de formation, de maternité, de maladie ...

Affectations

Vous entrez dans la Fonction Publique, et vous vous attendez, conformément aux statuts, à avoir un **poste** dans un établissement à l'issue de votre année de stage. Rien n'est moins sûr : vous risquez fort d'être nommé-e en zone de remplacement, ou sur un poste avec "complément de service" dans 1 ou 2 autres établissements. Et la poursuite des **suppressions de postes**, dans notre académie notamment, ne laisse pas augurer d'amélioration...

Quand on vous dit qu'il est urgent de vous syndiquer !

Fin du statut ?

Et puis il y a l'avenir. Vous entrez dans cette profession pour 42, peut-être 45 ans, après la "réforme" des retraites. Le **statut même de fonctionnaire est menacé**. A ce jour, un barème, des règles d'affectation, des grilles salariales permettent de respecter une certaine **égalité de traitement**. Ce que voudraient certains, c'est remplacer ce système par un **contrat** "librement" négocié.

"Connaissances, capacités, attitudes"

Votre année sera évaluée sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 :

1. *Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable ;*
2. *Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;*
3. *Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;*
4. *Concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;*
5. *Organiser le travail de la classe ;*
6. *Prendre en compte la diversité des élèves ;*
7. *Evaluer les élèves ;*
8. *Maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;*
9. *Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'Ecole ;*
10. *Se former et innover.*

Chacune de ces compétences est divisée en "connaissances", "capacités" et "**attitudes**". Il y a là clairement une approche **idéologique** dont SUD éducation conteste la légitimité et la pertinence.

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

- Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance
- Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salarié-e-s du premier (écoles), du second degré (collèges, lycées) et des universités tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.
- Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs-euses de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.
- **Parce que SUD éducation lutte à la fois pour faire aboutir des revendications immédiates (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour l'émancipation sociale.**

Le syndicat agit pour une autre école dans une autre société, pour la coopération et la solidarité.

Pour un syndicalisme de lutte et d'émancipation !

Contact, adhésion, informations et analyses sur notre site
<http://sudedulor.lautre.net/spip/>